



Conseil économique et social

Distr. limitée
30 juillet 2026
Français
Original : espagnol
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2026

1-4 septembre 2026

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Guatemala

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Guatemala est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 096 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 34 596 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2027-2030.

* E/ICEF/2026/25.

Note : Le présent document a été établi dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Le Guatemala est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui comptera 18,3 millions d'habitants en 2026, dont 35,9 % (6,6 millions) d'enfants et d'adolescent·e·s¹. Le pays connaît une transition démographique soutenue caractérisée par une baisse significative du taux de fécondité total², un indicateur démographique essentiel pour la planification et le financement adéquat des services sociaux. Cette baisse a réduit les possibilités de bénéficier du dividende démographique.

2. Malgré une stabilité macroéconomique relative, le Guatemala continue de faire face à des inégalités structurelles. Quelque 64,8 % des enfants et des adolescent·e·s vivent dans la pauvreté, contre 56 % de la population générale, tandis que la pauvreté chez les enfants autochtones atteint 80,8 %³. Cette inégalité reflète des schémas d'exclusion historique et d'isolement géographique, renforçant les cycles intergénérationnels de privation.

3. Au fil des ans, le Gouvernement a mis en œuvre une série d'initiatives visant à lutter contre la malnutrition chronique chez les enfants. Cependant, 42,1 % des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance⁴, la prévalence étant plus élevée dans les communautés autochtones et rurales. D'après l'analyse commune de pays des Nations Unies, les principaux obstacles liés à cette privation sont les accès inadéquats à des services de santé de qualité, à l'eau salubre, à l'assainissement, à des régimes alimentaires satisfaisants et à un soutien aux soins.

4. Le taux de mortalité néonatale est de 18 pour 1 000 naissances vivantes⁵, et le taux de mortalité maternelle est de 99 pour 100 000 naissances vivantes⁶. Il existe d'importantes disparités infranationales, certains départements affichant des taux de mortalité plus de deux fois supérieurs à la moyenne nationale⁷. Parmi les principaux goulots d'étranglement figurent la pénurie de professionnels de la santé qualifiés, la faiblesse des systèmes d'orientation et l'accès limité aux soins prénatals et spécialisés.

5. Au Guatemala, 5,2 millions d'enfants et d'adolescent·e·s n'ont pas accès aux services d'assainissement, et 4,6 millions n'ont pas accès à l'eau salubre. Environ 30 % des ménages du pays connaissent des pénuries d'eau au moins une fois par mois, et 52 % des enfants guatémaltèques consomment de l'eau infectée par la bactérie *E. coli*⁸.

6. Bien que la couverture de l'enseignement primaire soit presque universelle, 90 % des enfants âgés de 36 à 59 mois ne participent pas à un programme d'éducation préscolaire⁹. Seuls 55,2 % des adolescent·e·s sont inscrits au premier cycle du secondaire et 27,5 % au deuxième cycle du secondaire¹⁰. Ces écarts affectent négativement les parcours éducatifs

¹ Guatemala, Institut national de la statistique (INE), « Estimaciones y proyecciones de población 2020 ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ine.gob.gt/proyecciones/>.

² Guatemala, INE, « Estadísticas vitales: 2023 ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ine.gob.gt/publicaciones3.php?c=82>.

³ Guatemala, INE, « Encuesta nacional de condiciones de vida: ENCOVI 2023. Principales resultados de pobreza y desigualdad ». Ciudad de Guatemala, 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ine.gob.gt/publicaciones3.php>.

⁴ Guatemala, INE, « Encuesta nacional de desarrollo en salud ». Ciudad de Guatemala, 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ine.gob.gt/endesa/>.

⁵ Ibid.

⁶ Guatemala, Ministère de la santé, *Situación de mortalidad materna en Guatemala. Años 2020 y 2021*. Ciudad de Guatemala, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://guatemala.unfpa.org/es/publications/situaci%C3%B3n-de-mortalidad-materna-en-guatemala-a%C3%B1os-2020-y-2021>.

⁷ Ibid.

⁸ Guatemala, INE, « Encuesta nacional de desarrollo en salud ».

⁹ Ibid.

¹⁰ Guatemala, Ministère de l'éducation, « Anuario estadístico ». Guatemala, 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://estadistica.mineduc.gob.gt/anuario/home.html>.

des enfants et limitent le développement du capital humain et les possibilités économiques à long terme, touchant de manière disproportionnée les enfants et les adolescent·e·s vivant dans les zones rurales, autochtones et pauvres.

7. Les adolescentes courent un risque plus élevé d'abandon scolaire en raison de plusieurs facteurs, notamment les unions précoces, les grossesses non désirées, les responsabilités domestiques et différentes formes de violence. Des installations d'hygiène menstruelle inadéquates et des environnements scolaires dangereux limitent davantage leur développement éducatif, leur participation et leur maintien à l'école, en particulier dans les zones rurales.

8. Moins de 50 % des élèves du primaire atteignent le niveau d'apprentissage attendu en lecture et en mathématiques¹¹. La proportion sensiblement plus élevée d'élèves issus des quintiles de richesse les plus élevés par rapport à ceux des quintiles les plus bas est révélatrice de disparités socioéconomiques marquées. D'après l'analyse commune de pays des Nations Unies, les investissements publics limités, les infrastructures inadéquates, les pénuries d'enseignant·e·s et les barrières sociales sont les principaux facteurs qui contribuent aux faibles résultats d'apprentissage.

9. La violence à l'égard des enfants et des adolescent·e·s reste généralisée. Les registres administratifs ont recensé plus de 27 000 enfants victimes de violence en 2024, la violence sexuelle touchant de manière disproportionnée les adolescentes, en particulier les filles autochtones¹². Le bien-être des enfants continue d'être compromis par des normes sociales néfastes, notamment l'acceptation généralisée des châtiments corporels, le silence et la dissimulation, la stigmatisation des victimes et les attitudes discriminatoires à l'égard des enfants handicapés.

10. Le Guatemala est un pays de départ, de transit et de retour pour les enfants et les adolescent·e·s en situation de mobilité humaine. Entre 2020 et 2025, plus de 63 000 enfants et adolescent·e·s accompagnés et non accompagnés sont retournés dans le pays¹³ après avoir été exposés à de multiples facteurs de risque le long de la route migratoire, ce qui a affecté leur intégrité physique, émotionnelle et sociale.

11. La capacité de l'État à lutter contre la privation des enfants est fortement limitée par de faibles dépenses sociales publiques, d'environ 7,9 % du produit intérieur brut (PIB) en 2023, contre une moyenne régionale de 11,5 %¹⁴. Les investissements publics en faveur des enfants représentent environ 3,5 % du PIB.

12. Les difficultés en matière de finances publiques sont aggravées par un processus budgétaire annuel caractérisé par des allocations rigides, une planification pluriannuelle limitée et une faible exécution au niveau infranational.

13. Le Guatemala figure parmi les pays les plus vulnérables aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles¹⁵. Les chocs climatiques exacerbent les privations existantes en perturbant les services d'éducation et de santé, en compromettant la sécurité alimentaire, en alourdissant le fardeau des maladies et en provoquant des

¹¹ Guatemala, Ministère de l'éducation, « *Resultados de la evaluación de primaria* ». Ciudad de Guatemala, 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://edu.mineduc.gob.gt/digeduca/>.

¹² Statistiques du Guatemala, Bureau du Procureur général, 2024.

¹³ Institut guatémaltèque des migrations, « *Informes Estadísticos* ». Disponible à l'adresse suivante : <https://igm.gob.gt/informes-estadisticos/>.

¹⁴ Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, « Total annual gross domestic product (GDP) at current prices in dollars ». CEPALSTAT. Disponible à l'adresse suivante : <https://statistics.cepal.org/portal/cepalstat/dashboard.html?theme=2&lang=en>.

¹⁵ Comité permanent interorganisations et Commission européenne, *INFORM Report 2024: 10 years of INFORM. Shared Evidence for Managing Crises and Disasters*. Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2024. Disponible à l'adresse suivante : <https://drmhc.jrc.ec.europa.eu/inform-index/Portals/0/InfoRM/2024/INFORM%20Annual%20Report%202024.pdf>.

déplacements et des migrations. Les modèles disponibles indiquent que les changements climatiques pourraient ralentir les progrès en matière de réduction du retard de croissance chez les enfants de 9,1 à 13,3 % entre 2030 et 2050¹⁶.

14. Ces défis interdépendants montrent qu'il faut déployer des interventions systémiques, multisectorielles et axées sur l'équité qui renforcent les institutions, améliorent la gouvernance, mobilisent les ressources publiques et renforcent la résilience dans les secteurs sociaux.

15. D'importants enseignements ont été tirés de la mise en œuvre du programme de pays 2022-2026, qui éclairent l'orientation stratégique du nouveau cycle. Lorsque les interventions programmatiques n'étaient pas intégrées dans les systèmes publics ou soutenues par un financement national, leur potentiel de durabilité et d'extension était limité. Les interventions qui ont influé sur les cadres stratégiques, le renforcement des capacités institutionnelles et l'augmentation des allocations budgétaires publiques ont eu un impact et une durabilité accrus.

Priorités du programme et partenariats

16. La vision du programme de pays donne la priorité au développement de la petite enfance. Le programme vise à ce que les enfants guatémaltèques, en particulier ceux qui vivent dans des territoires ou qui font partie de populations présentant des niveaux d'exclusion plus élevés, survivent, grandissent et atteignent leur plein potentiel, avec le soutien de systèmes publics solides, équitables et résilients. Les interventions multisectorielles pour la petite enfance, ancrées dans des systèmes publics suffisamment financés, permettront d'obtenir des résultats à grande échelle, dans la mesure où elles entraîneront des changements significatifs et durables sur le développement humain, l'équité et la réduction des inégalités sociales existantes.

17. Le programme de pays est aligné sur les priorités nationales de développement, le Plan national de développement K'atun : Nuestra Guatemala 2032, la politique générale du gouvernement 2024-2028, et la politique publique pour le développement global de la petite enfance 2024-2044. Il contribue à la réalisation des objectifs de développement durable en renforçant les systèmes publics qui favorisent l'équité, le développement humain et la résilience. La mise en œuvre du programme cherchera également à s'aligner sur la vision à long terme du Plan national de développement K'atun mis à jour pour 2052.

18. Les priorités du programme de pays ont été déterminées lors de consultations avec les principales parties prenantes du gouvernement, de la société civile, de la coopération internationale, des adolescent·e·s et des jeunes, dans le cadre du processus d'élaboration du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PCNUDD) du Guatemala 2026-2030. Le programme de pays est aligné sur ce cadre, en particulier sur les priorités stratégiques 1 (Renforcement de la gouvernance démocratique et de l'état de droit), 2 (Contribution au développement humain : réduction de la pauvreté et création de prospérité) et 4 (Gestion de la mobilité humaine et des migrations).

19. Le programme est conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant et s'appuie sur les observations les plus récentes que le Comité des droits de l'enfant a présentées à l'État guatémaltèque. Ces observations concernent la nécessité de réduire la malnutrition chronique chez les enfants ; de renforcer l'accès aux services de santé

¹⁶ Institut de nutrition d'Amérique centrale et du Panama, *Cambio climático y nutrición*. Ciudad de Guatemala, 2017. Disponible à l'adresse suivante : https://www.incap.int/incap5/files/docman-files/publicaciones-incap/informes/calidad-nutricional-de-la-dieta-y-analisis-de-san/incap%202017_cambio%20climatico%20y%20nutricion%20incap_a.pdf.

maternelle et infantile et de s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé ; de garantir l'accès universel à l'éducation, de la petite enfance à l'adolescence ; d'augmenter les dépenses sociales publiques en faveur des enfants et de renforcer les programmes de protection sociale pour les familles avec enfants vivant dans l'extrême pauvreté ; et de consolider un système de protection spéciale pour les enfants victimes de violence qui puisse orienter les services d'intervention et de prévention¹⁷.

20. L'UNICEF soutiendra les priorités stratégiques du gouvernement aux niveaux national, départemental, municipal et communautaire par des interventions durables, évolutives et à fort impact qui permettent l'élaboration, le financement et la mise en œuvre de politiques publiques, le renforcement des capacités institutionnelles des institutions de premier plan aux quatre niveaux et des mécanismes de coordination intersectorielle.

21. Les financements publics nationaux, y compris les mécanismes de financement novateurs, sont reconnus comme principal moteur de la mise à l'échelle et de la durabilité. Le programme accordera la priorité à l'assistance technique afin de renforcer les budgets qui prennent en compte les besoins des enfants aux niveaux national et local. Il se concentrera sur le renforcement des capacités municipales en matière de planification, de gestion financière, de supervision des services et de responsabilité, en particulier dans les territoires présentant des niveaux élevés d'exclusion, notamment les zones rurales, le couloir sec et les zones dans lesquelles les quatre peuples du Guatemala¹⁸ et d'autres groupes de population coexistent, en coordination avec le système de conseils de développement et les instruments de planification infranationaux.

Santé et nutrition

22. Cette composante vise à garantir aux enfants et femmes enceintes un accès rapide et continu à des services de santé, de nutrition, d'eau et d'assainissement essentiels et adéquats, ainsi qu'à des pratiques d'hygiène sûres, en particulier au sein des territoires et populations les plus vulnérables et en se concentrant sur les 1 000 premiers jours de vie.

23. Le renforcement des plateformes de soins de santé primaires contribuera à réduire la mortalité maternelle et infantile ainsi que la malnutrition chronique. Il favorisera le développement de la petite enfance et promouvra des environnements sûrs et la fourniture de services de base résilients, en ciblant en particulier les territoires à forte concentration de populations autochtones.

24. Les priorités associées à cette composante sont les suivantes :

a) Renforcer la gouvernance intersectorielle, les capacités institutionnelles et territoriales, et la participation des communautés pour mettre en œuvre des interventions essentielles en matière de santé et de nutrition pour les enfants et les femmes enceintes, en se concentrant sur les 1 000 premiers jours de vie.

b) Renforcer les capacités institutionnelles, territoriales et communautaires pour étendre l'accès à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) sûrs et durables dans les établissements de santé, les communautés et les ménages, contribuant ainsi à la prévention des maladies et à de meilleurs résultats en matière de santé et de nutrition.

25. L'UNICEF mènera des activités de plaidoyer et de renforcement des capacités visant à façonner et à faire évoluer la transformation systémique des approches en matière de santé et de nutrition. Il contribuera au renforcement de la gouvernance, à l'élaboration de politiques et de programmes complets, contextualisés, et culturellement adaptés aux

¹⁷ Comité des droits de l'enfant, *Observations finales concernant le septième rapport périodique du Guatemala*. CRC/C/GTM/CO/7, 21 juin 2024. Disponible à l'adresse suivante : <https://docs.un.org/fr/CRC/C/GTM/CO/7>.

¹⁸ Maya, Garifuna, Xinka et Ladino.

niveaux national, départemental, municipal et communautaire, et à l'amélioration des environnements et des services essentiels, en donnant la priorité au déploiement à plus grande échelle des interventions à fort impact, aux partenariats transformateurs, et à la promotion de normes et de pratiques saines.

26. L'accent mis sur le double fardeau de la malnutrition permettra, d'une part, de renforcer les capacités nationales en matière de soins primaires pour traiter la malnutrition chronique et aiguë et fournir des services de santé maternelle et infantile et de vaccination. D'autre part, il contribuera à freiner l'accélération des taux de surpoids et d'obésité chez les enfants grâce à la production de données probantes, à un suivi continu, à l'établissement de partenariats stratégiques, et au soutien de politiques et de programmes réglementaires qui favorisent des environnements et des services alimentaires sains.

27. Les interventions EAH serviront de catalyseurs clés pour améliorer les résultats en matière de santé et de nutrition de la petite enfance, et aideront à réduire la morbidité et la malnutrition infantiles, en particulier dans les zones rurales du pays.

28. L'UNICEF travaillera en coordination avec les autorités nationales et infranationales responsables de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, de la planification et des finances publiques, ainsi qu'avec les prestataires de services locaux et les organismes communautaires. Le programme soutiendra une coordination renforcée entre tous les niveaux gouvernementaux et une plus grande capacité de planification et de gestion départementale et municipale. Il coordonnera les priorités territoriales avec le système de conseils de développement et les instruments de planification infranationaux, et orientera la coordination de la mise en œuvre par l'intermédiaire des administrations départementales, en s'appuyant sur les exemples d'expériences territoriales pertinentes, telles que celles d'Alta Verapaz et de San Marcos.

29. Cette composante est alignée sur le résultat d'impact 1 du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2026-2029 (10 millions de vies d'enfants sauvées et au moins 500 millions d'enfants en bonne santé, bien nourris et dont le développement est en bonne voie), et sur la priorité stratégique 2 du PCNUDD du Guatemala pour 2026-2030 (Contribution au développement humain : réduction de la pauvreté et création de prospérité).

Éducation, apprentissage et acquisition de compétences

30. Cette composante vise à aider davantage d'enfants, en particulier ceux vivant dans les zones rurales et les enfants autochtones, à accéder à l'éducation de la petite enfance et préscolaire, tout en développant l'apprentissage fondamental et l'acquisition de compétences de la vie courante par le biais de programmes éducatifs formels et non formels.

31. Les priorités associées à cette composante sont les suivantes :

a) Élargir l'accès à l'éducation de la petite enfance et préscolaire en étendant la couverture des programmes d'éducation formelle et non formelle.

b) Contribuer à l'amélioration de l'apprentissage fondamental et de l'acquisition de compétences de la vie courante en renforçant les capacités d'enseignement, les pratiques pédagogiques et les environnements scolaires sûrs et favorables.

32. L'UNICEF fournira une assistance technique au Gouvernement pour concevoir et financer l'extension de la couverture éducative aux niveaux présentant les plus grandes lacunes, en se concentrant sur les populations en situation de vulnérabilité. Il soutiendra les programmes d'inclusion éducative culturellement et linguistiquement pertinents, en intégrant les technologies numériques et en favorisant une allocation budgétaire équitable. En outre, il apportera son soutien au renforcement de la gestion complète des risques et des interventions connexes dans l'ensemble du secteur de l'éducation, en se concentrant sur la

résilience face aux événements hydrométéorologiques extrêmes et aux menaces multiples, en renforçant l'approche axée sur les enfants et les changements climatiques, le développement d'écoles résilientes et la gestion intégrée des risques de catastrophe.

33. L'UNICEF aidera le Gouvernement à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies fondées sur des données probantes et assistées par la transformation numérique pour promouvoir l'apprentissage fondamental, y compris l'apprentissage de rattrapage. Il plaidera également en faveur d'un investissement accru dans la formation et la professionnalisation des enseignant·e·s et dans la qualité de l'éducation, et soutiendra les processus de réforme des programmes scolaires pour l'enseignement des compétences socioémotionnelles, numériques, scientifiques et professionnelles. Il promouvra également des composantes visant au renforcement des capacités des adolescent·e·s en coordination avec les institutions nationales compétentes, y compris la transition entre l'école et le monde du travail, et le renforcement de l'acquisition des compétences transférables et des compétences de la vie courante. Les interventions comprendront des activités visant à démystifier les modèles traditionnels de masculinité chez les jeunes hommes et à promouvoir l'accès des femmes au marché du travail.

34. L'UNICEF travaillera en étroite coordination avec les autorités éducatives nationales et infranationales, en donnant la priorité aux interventions dans les territoires présentant les plus grandes lacunes en matière d'accès et les résultats d'apprentissage les plus faibles. La recherche active de partenariats avec le secteur privé sera essentielle pour obtenir des résultats à grande échelle.

35. Cette composante est alignée sur le résultat d'impact 2 du Plan stratégique de l'UNICEF 2026-2029 (350 millions d'enfants et de jeunes supplémentaires apprennent et acquièrent des qualifications), et sur la priorité stratégique 2 du PCNUDD du Guatemala pour 2026-2030 (Contribution au développement humain : réduction de la pauvreté et création de prospérité).

Protection sociale et financements publics en faveur des enfants

36. Cette composante vise à garantir aux enfants du Guatemala, ainsi qu'à leurs familles, un accès à un ensemble de base de services de protection sociale et de développement de la petite enfance, financé par des ressources publiques accrues et soutenu par des capacités institutionnelles renforcées aux niveaux national et municipal.

37. Les priorités associées à cette composante sont les suivantes :

a) Accroître la couverture des programmes de protection sociale inclusifs et adaptatifs destinés aux enfants.

b) Améliorer l'affectation, l'équité et l'efficacité des investissements publics dans le secteur social en faveur des enfants aux niveaux central, départemental et local.

38. L'UNICEF soutiendra le dialogue stratégique, l'assistance technique, la production de données probantes et le plaidoyer afin de lever les contraintes structurelles affectant le financement public, de renforcer les systèmes d'information et d'améliorer l'alignement entre les dépenses publiques et les résultats mesurables pour les enfants. Il s'efforcera d'intégrer les investissements axés sur l'enfant dans les systèmes de financement nationaux et décentralisés, en utilisant des analyses de l'équité et de la pauvreté des enfants pour éclairer l'allocation des ressources et suivre les effets distributionnels.

39. L'UNICEF soutiendra les efforts du Gouvernement visant à réduire la pauvreté des enfants en fournissant une assistance technique pour guider les stratégies et actions intersectorielles qui font de la petite enfance une priorité, et ciblera en particulier les zones rurales et les zones dans lesquelles les populations autochtones et d'ascendance africaine sont plus présentes. L'assistance technique visera à améliorer la coordination et à accroître la portée des efforts multisectoriels pour réduire la pauvreté et faciliter l'interopérabilité

entre les systèmes d'information, afin de relier les programmes de transferts de fonds à la prestation de services complémentaires liés aux secteurs de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de la protection.

40. Le programme se concentrera sur l'amélioration des capacités nationales, départementales et municipales en matière de gestion axée sur les résultats et de financement public en faveur des enfants. Il encouragera une meilleure viabilité budgétaire des interventions destinées aux enfants à moyen et long terme, et fournira une assistance technique pour garantir la priorité aux enfants et aux adolescent·e·s dans le processus de préparation, d'allocation et d'exécution du budget national. Les taux de pauvreté et de malnutrition chronique infantile éclaireront les priorités géographiques.

41. Cette composante est alignée sur le résultat d'impact 3 du Plan stratégique de l'UNICEF 2026-2029 (100 millions d'enfants en moins dans la pauvreté multidimensionnelle) et sur la priorité stratégique 2 du PCNUDD du Guatemala pour 2026-2030 (Contribution au développement humain : réduction de la pauvreté et création de prospérité).

Protection de l'enfance

42. Cette composante vise à garantir que davantage d'enfants, y compris ceux en situation de mobilité humaine, vivent à l'abri de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation, en renforçant un système de protection de l'enfance décentralisé et exhaustif, financièrement durable et fondé sur les normes internationales.

43. Les priorités associées à cette composante sont les suivantes :

a) Prévenir la violence à l'égard des enfants en créant et en renforçant des environnements protecteurs, en faisant évoluer les normes sociales et en assurant une action multisectorielle coordonnée.

b) Accroître l'accès à des services intégrés de protection spéciale et de justice pour les enfants et les adolescent·e·s victimes de violence et les adolescent·e·s en conflit avec la loi, et étendre l'enregistrement des naissances et l'identité juridique.

44. L'UNICEF promouvra la mise en œuvre d'instruments juridiques et de politiques publiques visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des enfants aux niveaux national, départemental et municipal. Il fournira une assistance technique aux administrations centrales et locales pour concevoir et mettre en œuvre des plans d'action qui promeuvent des environnements protecteurs et s'appuient sur l'approche socioécologique, afin de faire évoluer les normes sociales en encourageant une parentalité positive et le respect des droits des enfants. Il donnera la priorité au renforcement des bureaux municipaux de protection de l'enfance pour soutenir la prévention, la prise en charge des cas et l'orientation rapide. Dans ce contexte, l'UNICEF mènera une analyse rigoureuse du cadre actuel des politiques publiques afin de créer des synergies et d'éviter la duplication des efforts, en particulier en ce qui concerne la prévention de la violence, de l'exploitation, de la traite d'êtres humains et de la violence sexuelle. Le Ministère de la santé publique et de l'aide sociale, en tant qu'organisme chef de file pour la politique de la petite enfance, sera mobilisé de manière continue.

45. En outre, l'UNICEF fournira une assistance technique aux institutions nationales et locales pour étendre la couverture des programmes et services spécialisés qui combattent la violence et donnent accès à la justice, en promouvant l'accès aux soins psychosociaux et aux services spécialisés, y compris la protection de remplacement en milieu familial. L'UNICEF soutiendra la coordination des services d'intervention spécialisés pour les enfants et les adolescent·e·s victimes de violence par la mise en place de programmes de santé, d'éducation et de protection sociale, et aidera le système judiciaire à renforcer les modèles de justice spécialisée pour les enfants.

46. L'UNICEF soutiendra les efforts du Gouvernement pour protéger les enfants en situation de mobilité humaine et permettre leur réintégration avec leur famille et leur communauté. Pour ce faire, il contribuera à l'élaboration de protocoles de soins et au renforcement des capacités des fonctionnaires, apportera une assistance technique aux institutions responsables des soins différenciés pour les enfants et adolescent·e·s retournés accompagnés et non accompagnés, et encouragera la coordination intersectorielle pour la réintégration scolaire.

47. Cette composante est alignée sur le résultat d'impact 4 du Plan stratégique de l'UNICEF 2026-2029 (350 millions d'enfants protégés contre la violence) et sur les priorités stratégiques 1 (Renforcement de la gouvernance démocratique et de l'état de droit) et 4 (Gestion de la mobilité humaine et des migrations) du PCNUDD du Guatemala pour 2026-2030.

Efficacité du programme

48. Cette composante garantira la gestion intégrée des différents domaines d'intervention du programme, favorisant ainsi l'adoption d'une approche du développement de la petite enfance globale, pertinente d'un point de vue territorial et fondée sur les résultats. Il s'agira notamment de renforcer les mécanismes de planification, de suivi, d'évaluation et de gestion axée sur les résultats en coordination avec les organismes publics de gouvernance, en veillant à ce qu'ils prennent les devants en ce qui concerne la mise en œuvre et la durabilité des interventions.

49. L'UNICEF mobilisera des ressources financières et donnera la priorité aux interventions multisectorielles présentant le meilleur rapport coût-efficacité qui ciblent les adolescentes, ce qui servira de catalyseur clé pour obtenir des résultats à grande échelle. Les investissements dans le développement, le leadership et la capacité d'action des adolescentes auront un effet multiplicateur sur la santé et la nutrition, l'éducation et la protection contre la violence, ainsi que la maltraitance et l'exploitation, et les enfants, les communautés et l'économie en tireront des bénéfices directs.

50. Le programme appliquera systématiquement l'approche de modification des comportements et des normes sociales afin de favoriser l'appropriation et la participation communautaires, en particulier parmi les populations les plus mal desservies. Cette approche permettra également de renforcer les liens avec des services de qualité et culturellement pertinents, ainsi que la demande pour ces services, et de s'attaquer aux normes et aux pratiques qui affectent négativement le bien-être des enfants dans tous les domaines du programme, en mettant l'accent sur la promotion de soins attentifs et adaptés pour la petite enfance.

51. L'innovation et la transformation numérique seront intégrées dans toutes les composantes du programme afin d'accroître l'efficacité, l'efficience et la durabilité des réalisations pour les enfants. La priorité sera donnée aux innovations qui renforcent les capacités institutionnelles à long terme, améliorent l'efficience des investissements publics et facilitent l'accès durable aux services pour les groupes les plus exclus. Les initiatives innovantes chercheront à s'intégrer dans les systèmes nationaux et locaux, assurant ainsi une appropriation institutionnelle et un impact durable à grande échelle.

52. Le programme contribuera à renforcer le Système statistique national, les systèmes d'information sectoriels aux niveaux national et infranational, et l'interopérabilité de ces systèmes afin d'améliorer la précision de l'allocation des ressources, de la prestation de services et du suivi des résultats. À cette fin, l'UNICEF facilitera la production périodique de données sur les conditions de vie des enfants et des adolescent·e·s, y compris par le biais d'enquêtes comparables au niveau international. En outre, il soutiendra les efforts nationaux visant à améliorer la planification, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, telles que l'initiative du Système national de suivi et d'évaluation, et son lien

avec la préparation, l'allocation et l'exécution du budget sur les problématiques relatives aux enfants.

53. Il coordonnera également des actions clés telles que le plaidoyer et la promotion de politiques et de législations fondées sur des données probantes et sur les normes internationales relatives aux droits de l'enfant. Le programme intégrera de manière transversale des approches culturellement et territorialement pertinentes, et fondées sur les droits de l'homme, l'équité et la participation citoyenne. Il encouragera également les activités visant à favoriser la participation des adolescent·e·s et des jeunes, en renforçant leurs capacités pour qu'ils puissent prendre part à la vie citoyenne de manière active et consciente, et leur influence sur les priorités publiques et dans d'autres espaces civiques. En outre, des stratégies de communication externe et de mobilisation sociale seront déployées afin d'inscrire les droits de l'enfant à l'ordre du jour des pouvoirs publics du pays.

54. Les partenariats avec le secteur privé seront essentiels à l'obtention de résultats programmatiques pour les enfants à grande échelle, en élargissant la portée des interventions, en intégrant des mécanismes de financement innovants et en soutenant la généralisation de solutions validées localement en vue de les intégrer dans les politiques et systèmes publics nationaux. Le programme favorisera également une plus grande implication du secteur privé et des partenariats public-privé plus solides pour soutenir le développement holistique de l'enfant, en renforçant les liens entre l'intervention humanitaire et les processus de développement à long terme.

55. La résilience climatique et la gestion des risques seront abordées comme des problématiques transversales tout au long du programme. Il s'agira de renforcer les systèmes de santé publique, d'éducation et de protection sociale pour anticiper ces problématiques et s'y adapter, en garantissant la prestation de services essentiels et une collaboration active avec le secteur privé. Un accent particulier sera mis sur la promotion d'une gestion intégrée des risques de catastrophe et d'infrastructures éducatives plus résilientes, y compris des écoles résilientes, reconnaissant l'impact direct de ces facteurs sur la protection, l'apprentissage et le bien-être des enfants.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition	715	14 114	14 829
Éducation, apprentissage et acquisition de compétences	715	8 269	8 984
Protection sociale et financements publics en faveur des enfants	1 451	2 429	3 880
Protection de l'enfance	715	8 584	9 299
Efficacité du programme	500	1 200	1 700
Total	4 096	34 596	38 692

Administration du programme et gestion des risques

56. Le présent descriptif de programme de pays résume les contributions prévues de l'UNICEF aux priorités nationales et constitue le principal mécanisme de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant les réalisations attendues et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. Les responsabilités des dirigeants aux niveaux national, régional et du siège sont décrites dans le programme, les politiques et procédures opérationnelles de l'organisation.

57. L'UNICEF assurera le suivi des indicateurs clés du programme tout au long de sa mise en œuvre et cernera les possibilités d'optimisation des résultats, notamment en réponse aux réformes, aux changements de priorités nationales et aux crises.

58. La gestion du programme intégrera une approche de gestion des risques dirigée par l'UNICEF pour éclairer la prise de décisions. Les principaux risques comprennent l'instabilité macroéconomique et politique, l'exposition accrue aux événements climatiques et l'insécurité liée à la violence. Des évaluations des risques seront effectuées régulièrement et des mesures d'atténuation seront mises en œuvre pour prévenir toute retombée négative sur les communautés et l'environnement, en particulier dans les situations d'urgence.

59. L'UNICEF continuera à améliorer l'efficacité et l'efficience de ses opérations grâce à des systèmes de gouvernance, de gestion financière et de contrôle des risques programmatiques, notamment la politique harmonisée des Nations Unies concernant les transferts de fonds. Toutes les actions obéiront au principe consistant à « ne pas nuire », y compris les mesures visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et à garantir un environnement sûr pour les enfants.

Suivi et évaluation

60. Les activités de suivi et d'évaluation du programme seront menées en coordination avec les organes gouvernementaux. Elles seront fondées sur un cadre de résultats et d'allocation des ressources et sur un plan d'évaluation, et tiendront également compte des normes de l'UNICEF et des Nations Unies ainsi que des priorités nationales. L'UNICEF assurera un suivi permanent de la situation des enfants à l'aide de données ventilées par âge, sexe, situation géographique et d'autres variables pertinentes, ce qui permettra d'orienter les activités du programme. L'organisation travaillera également à renforcer les capacités des institutions publiques afin d'améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des informations concernant les enfants.

61. Le suivi du programme comprendra des examens périodiques, des visites de suivi et une surveillance assurée conjointement avec les partenaires d'exécution, afin que des mesures correctives ou des ajustements stratégiques puissent être mis au point pendant la mise en œuvre. Les informations concernant l'état d'avancement du programme de pays seront accessibles au public.

62. L'UNICEF collaborera avec les organes gouvernementaux dans le but de concevoir et de mettre en œuvre un plan d'évaluation qui permettra de fournir des données probantes et des recommandations pour le renforcement des politiques publiques et du programme de l'UNICEF. Il aidera également les entités gouvernementales à améliorer leurs capacités d'évaluation et appuiera les évaluations régionales et mondiales qui favorisent l'apprentissage organisationnel et la responsabilité.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Guatemala et l'UNICEF, 2027-2031

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 17, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 34, 35, 36, et 39
Priorités nationales : Plan de développement national K'atun : Nuestra Guatemala 2032 ; Priorités nationales de développement ; Politique générale du gouvernement 2024-2028 ; Politique publique pour le développement global de la petite enfance 2024-2044
Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : 1, 2, et 4
Résultats à fort impact du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2026-2029 : 1, 2, 3, et 4

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Priorité stratégique 2 : Contribution au développement humain : réduction de la pauvreté et création de prospérité	1. D'ici à 2030, le nombre d'enfants en bonne santé, bien nourris et dont le développement de la petite enfance est en bonne voie aura augmenté.	Pourcentage d'enfants âgés de 2 à 4 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial NR : 59,4 % NC : 63 %	Enquête nationale sur la santé et le développement (NHDS)/enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS)	1.1. La gouvernance intersectorielle, les capacités institutionnelles et territoriales, et la participation des communautés sont renforcées pour mettre en œuvre des interventions essentielles en matière de santé et de nutrition pour les enfants et les femmes enceintes, en se concentrant sur les 1 000 premiers jours de vie. 1.2. Les capacités institutionnelles, territoriales et communautaires sont renforcées pour garantir des services EAH	Ministère de la santé, Secrétariat pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, Ministère de l'éducation, municipalités, milieu universitaire	715	14 114	14 829
		Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans NR : 42,1 % NC : 39,0 %	NHDS/MICS					

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		Pourcentage de membres du ménage disposant au moins de services EAH de base NR : 57,2 % NC : 62 %	NHDS/MICS	sûrs et durables dans les établissements de santé, les établissements d'enseignement et les communautés, contribuant ainsi à la prévention des maladies et à de meilleurs résultats en matière de santé et de nutrition.				
Priorité stratégique 2 : Contribution au développement humain : réduction de la pauvreté et création de prospérité	2. D'ici à 2030, le nombre d'enfants ayant accès à des possibilités éducatives, acquérant des connaissances pertinentes et développant des compétences de la vie courante aura augmenté.	Proportion d'enfants âgés de 36 à 59 mois qui suivent un programme d'éducation de la petite enfance NR : 8,9 % NC : 12 %	NHDS/MICS	2.1. La couverture est augmentée et l'accès équitable des enfants et des adolescent·e·s au système éducatif formel et non formel est garanti, en mettant l'accent sur les possibilités d'éducation de la petite enfance et préscolaire et en donnant la priorité aux enfants non scolarisés, en veillant à ce qu'ils accèdent à l'éducation et la poursuivent.	Ministère de l'éducation, milieu universitaire, secteur privé	715	8 269	8 984
		Proportion d'enfants des classes de deuxième et troisième années de primaire qui atteignent le niveau minimal en : a) lecture NR : 27,3 % NC : 30 % b) mathématiques NR : 26,1 % NC : 30 %	NHDS/MICS	2.2. Les compétences de base sont acquises, les pratiques pédagogiques sont améliorées et des environnements éducatifs inclusifs et stimulants sont créés pour promouvoir l'apprentissage, la participation et le développement des compétences de la vie courante.				
Priorité stratégique 2 : Contribution au développement humain : réduction de la	3. D'ici à 2030, le nombre d'enfants à l'abri de la pauvreté aura augmenté.	Pourcentage d'enfants de moins de 18 ans vivant dans des ménages en situation de pauvreté monétaire NR : 64,8 % NC : 60 %	Enquête nationale sur les conditions de vie	3.1. Les enfants et leurs familles, issus des ménages pauvres et vulnérables des municipalités prioritaires, bénéficient de programmes de protection sociale ayant un impact sur les enfants, qui	Ministère du développement social, Ministère des finances publiques, municipalités, milieu	1 451	2 429	3 880

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
pauvreté et création de prospérité		Pourcentage de jeunes de moins de 18 ans vivant dans des ménages ayant perçu une forme quelconque de transferts sociaux au cours des trois mois écoulés NR : 35,5 % NC : 40 %	NHDS/MICS	adoptent une approche du cycle de vie, donnent la priorité à la petite enfance et disposent d'un système d'information interopérable pour le suivi. 3.2. Les ministères sectoriels et les administrations locales des municipalités prioritaires ont renforcé leurs capacités en matière de planification, de budgétisation et de gestion des ressources publiques pour la petite enfance, afin qu'ils puissent diriger les investissements en faveur des enfants en priorité et améliorer leurs conditions de vie.	universitaire			
		Investissements publics en faveur des enfants et des adolescent·e·s, en pourcentage du PIB NR : 3,4 % NC : 3,9 %	Système d'information du Ministère des finances publiques					
Priorité stratégique 1 : renforcement de la gouvernance démocratique et de l'état de droit Priorité stratégique 4 : gestion de la mobilité humaine et des migrations	4. D'ici à 2030, le nombre d'enfants, y compris ceux qui sont en situation de mobilité humaine, vivant à l'abri de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation aura augmenté et ils auront accès à un système de protection global et efficace.	Pourcentage d'enfants âgés de 1 à 14 ans ayant été exposés à une forme de châtements corporels ou à des violences psychologiques de la part des personnes de leur ménage au cours du dernier mois NR : 42,7 % NC : 40 %	NHDS/MICS	4.1. Des politiques publiques et des lois pour la prévention de la violence à l'égard des enfants ont été mises en œuvre aux niveaux local et départemental, accompagnées de plans d'action qui renforcent les environnements protecteurs et font évoluer les normes sociales pour favoriser une parentalité plus positive et un plus grand respect des droits de l'enfant.	Ministère de l'intérieur, Ministère des affaires étrangères, Secrétariat au bien-être social, système judiciaire, milieu universitaire, municipalités	715	8 584	9 299
		Pourcentage d'enfants âgés de moins de 1 an dont la naissance a été enregistrée NR : 91,5 % NC : 93 %	NHDS/MICS	4.2. Conformément aux normes relatives aux droits humains, les interventions gouvernementales sont renforcées pour lutter contre la violence à l'égard des enfants, les situations dans lesquelles les adolescent·e·s sont en conflit avec la loi, et les situations de mobilité humaine des enfants.				

<i>Réalisations du PCNUDD</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	5. Le programme est géré et suivi efficacement, et la mise en place de partenariats est encouragée pour assurer son champ d'application, sa portée et ses retombées pour les enfants dans les situations les plus vulnérables.			5.1. Coordination du programme 5.2. Planification, suivi, évaluation et données 5.3. Communication, plaidoyer et partenariats 5.4. Approches intersectorielles 5.5. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé 5.6. Opérations		500	1 200	1 700
Montant total des ressources						4 096	34 596	38 692